

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 mai 2001
Français
Original: anglais

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, en date du 18 mai 2001 (S/2001/499), et réaffirmant sa résolution 1308 (2000) du 17 juillet 2000,

1. *Demande* aux parties intéressées d'appliquer immédiatement sa résolution 338 (1973) du 22 octobre 1973;
 2. *Décide* de renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 30 novembre 2001;
 3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973).
-